

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE VINGT-CINQUIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 13 juin 2006, à 10 h 15

Président: M. Valery LOSHCHININ (Fédération de Russie)

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je déclare ouverte la 1025^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, la Conférence poursuivra son débat ciblé consacré au point 3 de l'ordre du jour, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace». Conformément au calendrier préétabli, les travaux de la présente séance plénière sont consacrés à la question de la transparence et des mesures de confiance dans le domaine de l'espace, y compris celles qui sont énoncées dans le document CD/1679. Les pays suivants sont inscrits sur la liste des orateurs d'aujourd'hui: Pakistan, Cuba, Chine, Bélarus, Italie, Irlande, Brésil, France, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Argentine et Suède.

Je donne maintenant la parole au premier orateur, M. Masood Khan, Ambassadeur du Pakistan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, vous avez inauguré une nouvelle façon de diriger la Conférence du désarmement. Au cours de votre mandat, vous avez, sans en avoir l'air, mêlé le fond et la procédure, démontrant ainsi que nous pouvions, si nous le décidions, commencer à négocier sur les questions centrales urgentes. Cette méthode de travail s'inscrit pleinement dans la démarche commune adoptée par les six Présidents de cette année.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite le 8 juin dernier par l'Indonésie au nom du Groupe des 21. En particulier, nous partageons la préoccupation du Groupe des 21 concernant les répercussions négatives du développement et du déploiement de systèmes de défense antimissile balistiques et de la quête de technologies militaires de pointe susceptibles d'être implantées dans l'espace. Cette tendance nuit à la stabilité stratégique, perturbe les processus de limitation des armements et multiplie les risques de militarisation de l'espace et de course aux armements dans l'espace.

Il est dans l'intérêt de l'humanité entière d'explorer et d'exploiter l'espace à des fins pacifiques. La Charte des Nations Unies nous impose de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser la force dans les relations internationales. Cette obligation porte aussi sur les activités des États membres dans l'espace. La militarisation de l'espace n'est pas de la science-fiction, mais une possibilité de plus en plus probable. Les armes spatiales contribueraient à intensifier les guerres sur notre planète. C'est pourquoi des mesures de prévention d'une course aux armements contribueraient à éliminer un grave danger qui menace la paix et la sécurité du monde.

La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, a pour responsabilité première de négocier et conclure un ou plusieurs traités multilatéraux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a une nouvelle fois reconnu la convergence de vues croissante concernant la nécessité d'élaborer des mesures destinées à renforcer la transparence, la confiance et la sécurité des utilisations pacifiques de l'espace. Elle a appelé à la consolidation et au renforcement du régime juridique applicable à l'espace de façon à en renforcer l'efficacité. L'Assemblée générale a également donné deux directives spécifiques s'agissant de la Conférence du désarmement. Elle l'a appelée à achever l'examen et l'actualisation du mandat contenu dans sa décision du 13 février 1992 et à créer un comité spécial dès que possible durant sa session de 2006. Nous devons considérer cela comme une date butoir. Enfin, elle a instamment demandé aux États qui mènent des activités dans l'espace ou qui

(M. Khan, Pakistan)

souhaitent en mener de tenir la Conférence du désarmement informée des progrès de leurs négociations bilatérales et multilatérales en la matière.

Le rôle des technologies spatiales dans notre quotidien est devenu incontournable. Plus que jamais, l'information, le renseignement militaire, les communications, le secteur bancaire, les transactions économiques, la navigation et même les décisions politiques et stratégiques dépendent des technologies spatiales à double usage, qui se développent elles-mêmes à un rythme accéléré. Des centaines de satellites assurent le fonctionnement d'Internet, de la télévision et des missiles de précision, pour ne citer que quelques exemples. Cette expansion conduira inévitablement à une militarisation de l'espace, si des mesures de prévention ne sont pas prises. De plus, la distinction entre usages, applications et actifs civils et militaires est purement théorique. En fait, ce mythe empêche tout examen sérieux de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La sécurité de l'espace est un impératif, et non une option.

Dans le contexte de la Conférence du désarmement, certaines délégations voient la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace comme étant exclusivement liée à celle du FMCT, exigeant une suppression de ce couplage pour faciliter la négociation d'un FMCT. La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'est pas une question parasite, mais une question qui mérite d'être prise en considération séparément. En fait, les quatre questions centrales – le désarmement, le traité sur les matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité – constituent la base des travaux de la Conférence du désarmement.

L'objectif de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est d'empêcher, par la surveillance et la vérification, l'implantation d'armes dans l'espace. Le régime actuellement en place, qui comprend le Traité sur l'espace de 1967, l'Accord sur la Lune de 1984, et le Traité ABM (abrogé) de 1972, comporte des lacunes qui ne pourront être comblées que par un nouvel instrument juridique.

Nous avons toujours affirmé, même lors de la présente session, qu'il était très largement temps d'engager un examen ciblé, puis des négociations, sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes d'ores et déjà saisis des possibles éléments d'un traité, présentés par sept pays en 2002. Année après année, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte des résolutions consacrées à la question. La Chine et la Fédération de Russie ont distribué des documents consacrés aux définitions, à la vérification, à la transparence et aux mesures de confiance. Des conférences organisées par l'UNIDIR, dont la dernière en date remonte à mars dernier, nous ont permis de mieux comprendre la nécessité d'empêcher le développement et le déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que les moyens d'y parvenir.

Des travaux substantiels ont été accomplis en ce domaine entre 1985 et 1992 par le Comité spécial sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Depuis 1992, à la Conférence du désarmement et à l'extérieur, des diplomates, des dirigeants politiques et des responsables du complexe militaro-industriel se penchent sur les questions afférentes aux définitions, à la portée et aux applications du projet de traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Depuis mon arrivée à la Conférence en tant que représentant du

(M. Khan, Pakistan)

Pakistan, il y a un an, j'ai constaté une intensification de l'activité et du débat autour de cette question. Les gouvernements, les industriels et la société civile ont manifesté un vif intérêt envers les efforts visant à faire en sorte que l'exploration et l'utilisation de l'espace conservent un caractère pacifique.

Nous apprécions la souplesse dont ont fait preuve en 2003 certains pays dans le but de faciliter un accord sur la proposition A5, qui repose sur l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet. Il apparaît aujourd'hui plus que raisonnable de commencer à travailler dans ce cadre, sans manœuvres ni détours.

Monsieur le Président, notre délégation a particulièrement apprécié votre déclaration du 8 juin dernier. En effet, dans cette déclaration, vous avez donné du poids et du caractère à nos discussions en répondant à un certain nombre de questions avec une précision technique remarquable. Une discussion sur les trois obligations – non-déploiement, non-recours à la force ou à la menace et non-prolifération –, telle que vous la proposez dans l'optique d'un nouveau traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, pourrait donner du grain à moudre à la Conférence pour les mois à venir. Les documents présentés par la Chine, le Canada et la Suède nous ont permis de mieux comprendre les notions et enjeux fondamentaux.

Nous apprécions également la proposition canadienne visant à développer le dialogue entre les différentes instances des Nations Unies intéressées par la question de l'espace, telles que le Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), l'UIT, la Conférence du désarmement et l'Assemblée générale des Nations Unies. Un certain nombre de réunions informelles sont organisées par ces instances, mais elles n'ont produit pour l'heure aucun résultat de fond. La proximité de ces différentes structures sur la question de l'espace doit évoluer vers une véritable synergie et un dialogue basé sur l'obtention de résultats. Les mesures de confiance et de transparence doivent se concrétiser par un véritable instrument juridique. Le maillon faible de la chaîne est la Conférence du désarmement, qui ne parvient toujours pas à trouver un consensus sur son programme de travail. Cette situation a une incidence négative sur la sécurité dans l'espace.

Alors même que les puissances spatiales s'efforcent de promouvoir la coopération entre elles, certaines, du fait de leurs doctrines militaires, mettent un accent plus prononcé sur les utilisations stratégiques de l'espace. Les doctrines militaires qui s'appuient sur la recherche d'une suprématie dans et depuis l'espace sont inutiles et dangereuses pour la sécurité de toute l'humanité. Il est légitime de se doter de moyens de défense, mais les aspirations à l'invincibilité absolue nuisent à l'effet dissuasif et conduisent à l'apparition de nouveaux moyens de guerre et à une course aux armements.

Le Pakistan ne prétend pas être une puissance spatiale, mais un État dit du seuil. Nous sommes un des pays qui ont très tôt saisi l'importance des technologies de l'espace. L'Agence spatiale pakistanaise, SUPARCO, a été fondée en 1961. Nous avons nous-mêmes développé deux satellites de communication, qui ont été lancés en 1990 et 2001. Nous disposons actuellement d'un satellite de location, PAKSAT-I, qui utilise la position orbitale de 38 degrés de longitude E, c'est-à-dire celle qui a été affectée au Pakistan.

(M. Khan, Pakistan)

SUPARCO assure des services tels que la télédétection, un système d'information géographique, des relevés topographiques, et fournit diverses informations intéressant les sciences de l'atmosphère. Elle est également responsable d'un institut des technologies de l'espace qui forme des ingénieurs spécialisés dans l'industrie aérospatiale et les systèmes de communication. Les actuels travaux de recherche et développement dans les applications spatiales civiles portent notamment sur la mise au point d'un satellite, PAKSAT-1R, et d'un lanceur. À l'instar d'autres pays, le Pakistan compte largement sur le réseau international de satellites pour ses communications et ses services financiers.

L'espace dont la planète Terre dispose pour répondre à ses besoins est limité et exposé à des dommages irréversibles. Son utilisation judicieuse est donc essentielle à tous les pays, qu'ils soient fournisseurs ou utilisateurs de services spatiaux. La prospérité et le bien-être durables des nations passent par l'utilisation des technologies de l'espace. Menacer la sécurité d'une ressource aussi précieuse et vitale serait une erreur colossale.

Je voudrais clore ma déclaration par la remarque laconique de M^{me} Patricia Lewis, Directrice de l'UNIDIR. En mars 2005, à la fin d'une conférence sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, elle a déclaré en substance: l'espace est à tout le monde, et la dévastation de l'espace signifierait la dévastation pour tout le monde.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration et des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, M. León González.

M. GONZÁLEZ (Cuba) (traduit de l'espagnol): Je dois tout d'abord vous expliquer que c'était normalement mon ambassadeur qui avait prévu de faire cette déclaration, mais les consultations actuellement en cours au Conseil des droits de l'homme l'ont, à la dernière minute, empêché d'être présent ici. Il m'a donc prié de donner lecture de sa déclaration en son nom, ce que je me propose de faire maintenant.

Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous voir présider les séances de la Conférence du désarmement, notamment au vu de l'importance de la question dont nous débattons actuellement, à savoir celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Soyez assuré de la coopération de la délégation cubaine dans l'exercice de vos fonctions.

D'emblée, je tiens à dire que Cuba souscrit pleinement à la déclaration faite le 8 juin dernier par l'Ambassadeur de l'Indonésie sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace au nom du Groupe des 21. Je tiens par ailleurs à réaffirmer que Cuba est favorable à la création, à la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé d'engager immédiatement des négociations en la matière. Nous pensons que c'est là une question urgente, et nous sommes convaincus que la Conférence dispose de la capacité et des compétences techniques nécessaires pour entreprendre cette tâche. En effet, nous ne partirons pas de zéro. Un travail suffisant a déjà été fait entre 1985 et 1994, c'est-à-dire au cours des 10 années d'existence du Comité spécial qui a examiné, notamment, les questions afférentes aux définitions, aux principes, aux instruments juridiques existants et aux mesures de confiance.

(M. González, Cuba)

Grâce à ces 10 années de discussions et aux années qui ont suivi, les travaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sont, techniquement parlant, à un stade plus avancé que les discussions sur un FMCT. Certaines délégations, opposées à l'idée d'engager des négociations sur l'espace, affirment que des éléments restent à élucider et qu'il n'y a pas encore d'accord sur certains des thèmes afférents à la question de l'espace. Ces mêmes délégations oublient que la situation est la même pour ce qui est du FMCT, où des désaccords subsistent sur certaines questions, telles que la portée du futur traité, par exemple, ce qui ne les a pourtant pas empêchées de préconiser l'ouverture des négociations.

La communauté internationale a, une nouvelle fois, exprimé sans ambiguïté son souhait de prévenir une course aux armements dans l'espace, par le biais des résolutions 60/54 et 60/66 adoptées à une écrasante majorité par l'Assemblée générale des Nations Unies. La résolution 60/54 a été adoptée avec l'appui de 180 États, seuls les États-Unis et Israël ayant voté contre. Le vote de la résolution 60/66 a été similaire: 178 voix pour, tandis que les États-Unis se sont une fois de plus opposés et qu'Israël s'est abstenu.

En conséquence, pratiquement tous les membres de la Conférence du désarmement ont appuyé la résolution 60/54 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans laquelle l'Assemblée générale, au paragraphe 2, «constate une fois encore que, comme il est indiqué dans le rapport du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le régime juridique applicable à l'espace ne suffit pas, à lui seul, à garantir la prévention d'une course aux armements dans ce milieu, que ce régime joue un rôle important à cet égard, qu'il faut le consolider, le renforcer et le rendre plus efficace et qu'il importe de respecter strictement les accords existants, tant bilatéraux que multilatéraux».

En d'autres termes, à la quasi-unanimité, les membres de la Conférence reconnaissent que le régime actuel régissant les activités spatiales n'est pas suffisant pour prévenir une course aux armements dans l'espace, et que la prochaine étape logique est donc de remédier à ces lacunes.

Je sais que certains diront probablement qu'en dépit de cet appui massif, il n'y a pas consensus sur l'ouverture de négociations sur la base des résultats des décisions précitées de l'Assemblée générale des Nations Unies. Si nous nous basons sur un calcul mathématique froid, nous pouvons dire qu'ils ont raison, mais il faudrait aussi se poser les questions suivantes. Y a-t-il un État membre de la Conférence qui soit opposé au non-déploiement de quelque arme que ce soit dans l'espace? Si tel n'est pas le cas, comment pouvons-nous garantir qu'aucune arme de quelque nature que ce soit ne sera pas déployée dans l'espace? Nous pensons que répondre à ces questions nous aiderait à éclaircir la position de chaque État membre concernant la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'adoption de mesures juridiquement contraignantes de prévention d'une course aux armements dans l'espace serait le plus sûr moyen de renforcer le régime actuel en ce domaine. La façon d'élaborer de telles mesures peut varier, entre la négociation d'un nouveau traité et l'adoption d'un protocole additionnel à une des conventions existantes, selon ce qui a été souligné lors de la séance plénière officielle du 8 juin par l'Ambassadrice de la Suède, qui nous rappelait les conclusions de la Commission internationale sur les armes de destruction massive.

(M. González, Cuba)

Certaines mesures pourraient s'appliquer immédiatement, sous réserve d'évolutions ultérieures dans le cadre d'un dispositif juridiquement contraignant, et je me réfère en particulier à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir la transparence et les mesures de confiance dans l'espace.

Les pays qui disposent aujourd'hui des moyens technologiques d'atteindre l'espace et d'y exercer des activités doivent officiellement déclarer que jamais ils ne déploieront d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace. Un tel engagement pourrait prendre une dimension politique sous la forme d'une déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies, avant d'être juridiquement codifié au travers de la négociation d'un nouvel instrument juridique à la Conférence du désarmement. Ces États pourraient également communiquer des informations détaillées concernant leurs activités spatiales, prouvant ainsi qu'ils n'élaborent aucun projet de déploiement d'armes dans l'espace.

Il convient de souligner, notamment à l'attention de ceux qui estiment que certains points concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace doivent encore être éclaircis, que dans la proposition dite des cinq Ambassadeurs, contenue dans le document CD/1693/Rev.1 de la Conférence concernant un programme de travail, s'agissant du mandat concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace, un mécanisme approprié devrait être créé à la Conférence du désarmement dans le but de clarifier les questions en suspens, de sorte que si ladite proposition était acceptée, il y aurait moyen de répondre à ces interrogations, pour autant qu'il y ait véritablement volonté et engagement en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Une fois venu le temps d'ouvrir des négociations sur cette question, nous pourrions inclure dans le projet de traité des chapitres consacrés à la transparence et aux mesures de confiance. Par exemple, s'agissant des mesures de confiance, chaque État partie au futur traité devrait rendre compte de ses programmes spatiaux, déclarer l'emplacement et la portée de ses installations de lancement et les objectifs et paramètres des objets qu'il prévoirait de lancer, et signaler tous ses lancements. Le dispositif juridique à négocier devra comporter des mécanismes de vérification qui permettront d'attester que les États parties respectent bien leurs obligations.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que Cuba apprécie le travail accompli par les autorités de votre pays et de la Chine sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, travail qui nous permet de disposer d'informations complémentaires fort utiles à nos discussions actuelles et en vue des négociations à venir. Nos remerciements vont également au secrétariat, qui a accompli un excellent travail préparatoire en vue de la tenue de nos débats structurés.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire de Chine, M. Zhang Junan.

M. ZHANG (Chine) (traduit du chinois): Lors de la séance plénière officielle du 8 juin dernier, la délégation chinoise a déjà exposé notre point de vue sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Aujourd'hui, j'aimerais présenter notre point de vue sur la question de la transparence et des mesures de confiance dans le domaine spatial.

(M. Zhang, Chine)

Selon nous, la transparence et les mesures de confiance applicables aux activités spatiales peuvent contribuer à réduire les tensions en limitant les risques de perception erronée. Elles facilitent également un renforcement de la confiance mutuelle, une coopération accrue dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace par tous les États, la sauvegarde de la sécurité des activités spatiales et, plus généralement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il convient de souligner que si la transparence et les mesures de confiance peuvent, en tant que mesures provisoires, constituer à la fois le point de départ et un complément des efforts visant à négocier et conclure un instrument juridique international interdisant la militarisation de l'espace et une course aux armements dans l'espace, elles ne pourront jamais remplacer un tel instrument. La négociation et la conclusion d'un instrument juridique de cette nature constituent le meilleur moyen d'atteindre l'objectif fixé par la communauté internationale, à savoir la prévention de la militarisation de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace. Les parties concernées doivent tomber d'accord sur ce point avant de se lancer dans l'examen et la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance.

Les mesures de transparence et de confiance peuvent prendre la forme d'un engagement unilatéral ou d'un accord multilatéral, ou encore être inscrites dans un article de traité. Nos discussions en la matière doivent être couplées à la négociation d'un nouvel instrument juridique international sur l'espace: les mesures de transparence et de confiance devront faire partie intégrante du traité, ce qui leur donnera une plus grande portée concrète.

La Chine préconise la conclusion d'un nouvel instrument de maîtrise des armements sur l'espace afin de prévenir le déploiement d'armes dans cet environnement et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux, une position déjà exprimée dans le document CD/1679. Compte tenu des difficultés inhérentes à la vérification des activités spatiales, qui ont des répercussions sur les intérêts sécuritaires de tous les pays, mais aussi des contraintes techniques actuelles et du coût financier considérable de la vérification, il sera extrêmement difficile de négocier une disposition juridique sur la vérification. Une façon de procéder pourrait consister à laisser la question de la vérification en suspens en attendant que les bonnes conditions soient réunies, et de négocier un traité qui, à titre temporaire, ne comporterait pas de disposition relative à la vérification. Dans ce cas de figure, les mesures de transparence et de confiance pourraient offrir un appui supplémentaire au nouveau traité et renforceraient les aspirations et la confiance des États parties pour un respect du traité par l'ensemble des signataires. Bien entendu, les mesures de transparence et de confiance décrites dans les grandes lignes dans le document CD/1679 ne sont encore qu'une ébauche, et elles seront étoffées par la prise en compte des positions consensuelles qui se dégageront à l'issue des discussions approfondies actuellement en cours. La formulation définitive du traité sera élaborée grâce aux efforts communs de l'ensemble des parties.

Les mesures de transparence et de confiance ont pour objet de renforcer la confiance en limitant les risques de malentendus, et de préserver la stabilité en prévenant les conflits. Pour cette raison, il est important de promouvoir les principes de sécurité non diminuée pour tous et d'engagement volontaire. Des considérations et suggestions plus détaillées sur les

(M. Zhang, Chine)

mesures de transparence et de confiance ont été consignées dans le document CD/1778, établi conjointement par la Chine et la Fédération de Russie.

Les activités spatiales chinoises ont été menées dans une grande transparence. La Chine a adhéré à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et communique des données sur ses lancements spatiaux conformément à ladite Convention. Lorsque la Chine lance des satellites, elle soumet en temps voulu des informations sur la nature et la fonction de ces satellites, puis les lancements sont enregistrés auprès de l'ONU. Les rapports soumis par la Chine concernant ses vols spatiaux habités ont été particulièrement détaillés, et des vidéos des lancements, des fusées sur orbite et des vols de retour ont été diffusées en direct dans le monde entier. Le livre blanc des activités spatiales chinoises, publié le 22 novembre 2000 par le Bureau de l'information du Conseil d'État chinois, décrit les objectifs et l'état actuel du programme civil de développement des technologies spatiales de la Chine, les perspectives du programme, ainsi que les aspirations chinoises en matière de renforcement de la coopération internationale dans le domaine spatial. Une version actualisée du livre blanc sera publiée d'ici la fin de l'année 2006.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur du Bélarus, M. Sergei Aleinik.

M. ALEINIK (Bélarus) (traduit du russe): Le Bélarus considère que le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, le Traité sur l'espace de 1967, l'Accord sur la Lune de 1969, ainsi que l'Accord sur le sauvetage des astronautes de 1968, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages provoqués par des objets spatiaux, de 1972, et la Convention sur les enregistrements, de 1975, demeurent les principaux instruments juridiquement contraignants de droit international régissant directement les activités des États en matière de renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'espace.

En outre, un certain nombre de principes non contraignants, élaborés par le Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace, régissent la conduite des activités spatiales. Une autre source importante lorsqu'on parle de mesures de confiance est apportée par le rapport spécial du Secrétaire général de l'ONU intitulé «Étude sur l'application de mesures de confiance à l'espace extra-atmosphérique» (A/48/305), publiée en novembre 1993, le Code de conduite de 2002 contre la prolifération des missiles balistiques et le Code de conduite européen de 2004 sur la lutte contre les débris spatiaux. Des considérations spécifiques sur l'intérêt de mettre en œuvre de nouvelles mesures de confiance ont également été exposées dans le contexte d'UNISPACE III, la troisième Conférence mondiale sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace, qui s'est déroulée en 1999. Ainsi, la délégation bélarussienne note qu'à l'heure actuelle il y a pléthore de propositions en vue de l'adoption de nouvelles mesures de confiance et de sécurité dans l'espace.

Dans ce contexte, le Bélarus estime que les nouvelles mesures appliquées à l'espace devraient, avant tout, contribuer au renforcement des instruments juridiques internationaux existants. Nous sommes convaincus qu'au vu des caractéristiques spécifiques inhérentes aux mesures de confiance applicables à l'espace, tout travail de rédaction de règles en la matière doit se faire dans le cadre de la Conférence du désarmement, en étroite coopération avec le Comité de l'ONU sur les utilisations spécifiques de l'espace, afin d'éviter une répétition inutile des efforts.

(M. Aleinik, Bélarus)

Actuellement, bien des États et organisations non gouvernementales appuient activement l'idée de rédiger des codes de conduite pour les États, afin de renforcer la sécurité dans l'espace. À cet égard, il est fréquemment affirmé que dans le contexte de l'absence de consensus entre les principales puissances s'agissant de l'intérêt de commencer un travail de rédaction d'un projet de traité sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'adoption d'un code de conduite universel afférent aux mesures de confiance appliquées à l'espace constituerait la meilleure des solutions.

Le Bélarus s'est doté d'un programme spatial national. Il prévoit de placer un satellite sur orbite autour de la Terre le 28 juin 2006. À cet égard, nous estimons qu'il serait utile d'élaborer de tels codes de conduite dans le but de renforcer la sécurité dans l'espace. Ces instruments sont particulièrement utiles pour renforcer la transparence, résoudre le problème des débris spatiaux et améliorer la fiabilité des systèmes de surveillance dans le but d'améliorer la sécurité du trafic dans l'espace à proximité de la Terre. Dans le même temps, il convient de ne pas oublier que, par leur nature même, ces instruments ne sont pas juridiquement contraignants. Le Bélarus estime qu'il ne saurait y avoir de véritable sécurité dans l'espace sans l'adoption d'un traité détaillé consacré à la question de l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace.

Selon nous, la première véritable contribution à la cause de la prévention de la militarisation de l'espace a été l'engagement pris par la Fédération de Russie de ne pas être la première à déployer d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que le 23 juin 2005 les chefs des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Russie et Tadjikistan) ont fait une déclaration de même nature. Au vu de ce qui précède, le Bélarus appuie l'idée selon laquelle tous les États qui sont capables de lancer des objets spatiaux et qui disposent de programmes d'exploration et de recherche spatiales doivent souscrire à l'engagement de ne pas être les premiers à implanter d'armes dans l'espace. Nous pensons qu'une stratégie progressive de renforcement de la sécurité dans l'espace ne peut aboutir que si tous les États dotés d'un potentiel spatial s'abstiennent de toute pratique de militarisation de l'espace et avancent progressivement vers la conclusion d'instruments juridiquement contraignants qui garantiront qu'ils renoncent complètement à déployer des armes dans l'espace.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je remercie l'Ambassadeur du Bélarus de sa déclaration et je donne la parole au représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Avant d'en venir à la question à laquelle notre séance est consacrée – à savoir la transparence et les mesures de confiance appliquées à l'espace –, j'aimerais faire quelques observations à propos des discussions intensives et fructueuses que nous avons eues ces derniers jours concernant la question plus générale de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ma délégation s'identifie pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Petritsch, au nom de l'Union européenne.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace fait partie des priorités de la communauté internationale pratiquement depuis le début de l'ère spatiale, et nous remercions le secrétariat de nous avoir, à travers une documentation fort utile, rappelé les efforts faits dans le passé par la Conférence du désarmement pour résoudre cette question.

(M. Trezza, Italie)

Dans le passé, la Conférence du désarmement a déjà accompli un travail significatif, notamment dans le cadre des comités spéciaux reconduits chaque année de 1985 à 1994. Ce travail pourrait constituer un précédent utile et un mandat intéressant en vue de nos futures discussions. La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est toujours d'actualité: plus la communauté internationale dépend de l'espace pour subvenir à ses besoins économiques, scientifiques, sécuritaires et de développement, plus il importe de faire en sorte que ces activités spatiales se déroulent dans un environnement totalement sécurisé. Le danger que représentent les débris spatiaux dans l'éventualité d'un scénario hostile constitue une source supplémentaire de vive préoccupation. Heureusement, la course aux armements n'a pas encore commencé, et les discussions à la Conférence du désarmement ont peut-être contribué à l'éviter. Mais, comme l'ont indiqué certaines délégations, il est préférable de prévenir une course aux armements avant qu'elle n'ait commencé, plutôt que de devoir l'enrayer après coup.

Nous ne pouvons ignorer les difficultés qui nous attendent, difficultés que vous avez décrites avec précision et éloquence, Monsieur le Président, en votre qualité de représentant permanent de la Fédération de Russie, aussi bien dans votre déclaration générale que dans les remarques fort intéressantes que vous avez faites à propos de la portée d'un traité et des définitions de base. Depuis des années, rares ont été les progrès accomplis sur ces différents points essentiels.

Nous rencontrerons encore des difficultés pour parvenir à un consensus sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Pour de nombreuses délégations, dont la mienne, un FMCT figure en tête des priorités de la Conférence du désarmement. Mais jusqu'à présent, nous n'avons entendu personne s'opposer au principe selon lequel la Conférence pourrait, en parallèle aux négociations sur un FMCT, continuer à travailler sur d'autres questions, y compris celle de l'espace. Qui plus est, ma délégation prend acte des indications supplémentaires apportées par les délégations russe et chinoise le 7 août 2003 concernant un possible mandat sur la question de l'espace. À l'image d'autres délégations, nous jugeons ces indications encourageantes.

Nos discussions ne peuvent évoluer dans le vide. Comme l'ont dit d'autres délégations, et, en particulier, le représentant du Canada, nous considérons que le dialogue entre les différentes instances intéressées par la question de l'espace doit être développé. Je pense en particulier au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU. Je propose que nous envisagions la possibilité d'inviter, en temps voulu, le Président de ce Comité pour nous informer des questions afférentes à nos travaux, y compris celle des débris spatiaux.

Maintenant que nous avons commencé un travail de fond sous votre présidence éclairée, nous devons réfléchir à la façon de mener durablement et de façon crédible nos activités. Nous partageons l'avis exprimé par notre nouveau collègue coréen, l'Ambassadeur Chang Dong-hee, qui a déclaré que la solution de ce problème passait par un renforcement de la confiance sur la base des engagements existants et suivant une approche graduelle, commençant par l'examen des questions susceptibles d'aboutir à un accord immédiat, et poursuivant par les questions plus complexes et plus difficiles.

La première mesure évidente basée sur les engagements existants devrait être – selon nous – une adhésion plus large au Traité sur l'espace, qui date, nous le savons, de 1967. Au cours de la présente session, il a été rappelé que seulement 98 pays avaient adhéré à ce traité

(M. Trezza, Italie)

à ce jour. Tous les membres de la Conférence du désarmement ne sont pas parties. Il est grand temps de combler cette lacune. Une autre option, basée sur les engagements existants, figure dans la récente proposition mentionnée par notre collègue Borsiin Bonnier, Ambassadeur de la Suède, et soumise dans son rapport par la Commission internationale sur les armes de destruction massive, consistant à annexer au Traité sur l'espace un protocole additionnel interdisant toutes les armes dans l'espace.

Plusieurs délégations, dont la vôtre, Monsieur le Président, ont également fait état de la possibilité d'instaurer un moratoire sur l'implantation d'armes dans l'espace. Un tel engagement unilatéral pourrait être examiné comme une possible mesure de confiance susceptible de promouvoir de nouveaux progrès.

L'UE a pris acte d'une convergence de vues toujours plus forte sur la question de l'élaboration de mesures visant à renforcer la transparence, la confiance et la sécurité dans les utilisations pacifiques de l'espace, et a indiqué que de telles mesures devaient être examinées dans un premier temps. Dans deux de ses résolutions – la résolution 60/66 et la résolution 60/54 –, l'Assemblée générale des Nations Unies mentionne les mesures de confiance applicables à l'espace. La résolution 60/66 est même entièrement consacrée aux mesures de transparence et de confiance applicables aux activités spatiales. La Conférence du désarmement et, en particulier, ceux de ses membres qui ont voté pour la résolution, doivent agir sur la base de ces documents. Dans la résolution 60/66, l'Assemblée générale réaffirme la nécessité de plus de transparence et confirme l'importance des mesures de confiance dans la réalisation de l'objectif de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Elle invite par ailleurs tous les États membres à faire connaître au Secrétaire général leur position quant à la nécessité d'élaborer de nouvelles mesures de transparence et de confiance applicables à l'espace. Nous pensons que notre débat d'aujourd'hui pourrait contribuer à encourager les États membres à faire suite à la demande de l'Assemblée générale.

En 1994, dans son dernier rapport, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace institué par la Conférence du désarmement a relevé que certaines délégations avaient proposé que le Comité mette au point un régime de notification des lancements d'objets spatiaux et de missiles balistiques. Le «Code de la route» applicable aux débris spatiaux, aux manœuvres dans l'espace et à la création de zones d'exclusion dans l'espace a également été mentionné dans ce rapport. De telles mesures pourraient être envisagées aujourd'hui encore. Plus récemment, dans le document CD/1778, daté du 22 mai 2006, il a été clairement fait état des mesures de transparence et de confiance comme moyen de renforcer la confiance mutuelle. Certaines de ces mesures ont même été énumérées, telles que l'échange d'informations en matière spatiale, des visites d'experts, la notification des lancements d'objets spatiaux et des manœuvres prévues, ou encore des consultations.

J'aimerais préciser que certaines de ces propositions sont déjà intégrées à un instrument existant. Dans son intervention de la semaine dernière, la présidence de l'UE a indiqué que les mesures de transparence applicables au lancement d'objets dans l'espace étaient essentielles à la sécurité dans cet environnement, et dans ce contexte, elle a souligné le rôle du Code international de conduite de La Haye. En fait, le Code de conduite de La Haye prévoit des déclarations annuelles, des notifications avant lancement, des observateurs internationaux sur les sites de

(M. Trezza, Italie)

lancement d'objets spatiaux de missiles balistiques et de véhicules spatiaux. Ces mesures de transparence et de confiance concernent nos discussions et complètent les mesures d'amélioration de la discipline applicables à l'espace. Il serait utile, à notre avis, que la présidence tournante du mécanisme de suivi du Code de conduite de La Haye se mette en rapport avec la Conférence du désarmement à ce sujet, afin de faire progresser nos travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci beaucoup, Votre Excellence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de l'Irlande, Mary Whelan.

M^{me} WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre entière coopération.

Ma délégation partage les préoccupations exprimées par beaucoup d'autres délégations quant à la nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace.

L'Irlande est membre de l'Agence spatiale européenne depuis sa création, en 1975, et participe activement aux programmes de l'Agence dans les domaines scientifiques, des satellites de communication et de navigation, et au développement des véhicules spatiaux. L'espace joue un rôle de plus en plus important dans la vie quotidienne de tous les pays. L'Irlande dépend de plus en plus largement des services fournis depuis l'espace. En outre, nous estimons que l'observation de la Terre permet d'obtenir certaines assurances concernant la conduite et les intentions des États, assurances qui sont essentielles au maintien de la sécurité du monde. Selon nous, il y a lieu de prévenir toute menace susceptible de peser sur ces activités spatiales, qui sont essentielles. En conséquence, au même titre que l'Autriche, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne la semaine dernière, nous estimons que ces activités doivent pouvoir se développer dans un cadre civil et qu'il convient de prévenir une course aux armements dans l'espace. Ma délégation a toujours dit que nous souhaitions voir la Conférence du désarmement s'engager sans plus tarder dans un processus susceptible de déboucher sur un accord visant à interdire la militarisation de l'espace.

Toutefois, nous pensons qu'en attendant des progrès sur une telle initiative, un certain nombre de mesures pourraient être prises pour améliorer la transparence des activités spatiales et renforcer la confiance dans les intentions pacifiques de toutes les puissances spatiales. Selon nous, ces mesures contribueraient à renforcer la sécurité de tous les États.

Toutes les délégations ici présentes ont reconnu, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, que «la transparence en matière militaire est essentielle pour instaurer un climat de confiance entre les États dans le monde entier et qu'une meilleure circulation d'informations objectives sur les questions militaires peut aider à atténuer les tensions internationales et constitue donc une contribution importante à la prévention des conflits». Nous considérons que ce principe s'applique de la même façon à la perspective du développement et du déploiement d'armes dans l'espace, ou contre des objets spatiaux, comme pour tout autre type d'armes.

(M^{me} Whelan, Irlande)

Comme d'autres, l'Irlande pense qu'une transparence accrue manifestée par les États dans le domaine spatial permettra de se faire une idée plus précise des actes, des intentions et des capacités des gouvernements. Cela ne pourra que nous aider à éviter que certains États réagissent à des menaces perçues sur la base des pires scénarios, ce qui ne ferait que précipiter la course aux armements que nous cherchons tous à éviter. Pour cette raison, l'Irlande, comme d'autres, demande instamment à toutes les puissances spatiales d'examiner les mesures de transparence et de confiance, nombreuses et utiles, qui ont été proposées ici ou ailleurs, y compris, tout récemment, par la Commission internationale sur les armes de destruction massive présidée par M. Hans Blix.

En particulier, nous sommes favorables aux propositions visant à encourager les États à communiquer à l'avance tous leurs lancements; à déclarer unilatéralement qu'ils n'expérimenteront ni ne déploieront d'armes dans l'espace; à décréter des moratoires sur la production et l'expérimentation d'armes antisatellites provoquant des débris spatiaux; et à envisager sérieusement la création, sous forme d'un code de conduite ou sous une autre forme, d'une prescription visant à respecter des zones d'exclusion minimales autour des satellites en orbite et d'autres règles de sécurité dans l'espace.

Nous pensons que de telles mesures contribueraient sérieusement à renforcer la confiance entre les États dans l'utilisation pacifique de l'espace au bénéfice de tous. Nous pensons également que nos efforts conjugués au service de ces idées pourraient contribuer à l'instauration d'un climat de confiance propice à la négociation d'un accord multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Pour notre part, nous sommes disposés à travailler sur ces importantes questions avec d'autres pays, à la Conférence du désarmement ou ailleurs.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je vous remercie, Madame l'Ambassadrice, de votre déclaration et des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos, Ambassadeur du Brésil.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement, et dire que le Gouvernement brésilien apprécie les efforts faits par la Russie pour organiser, en toute efficacité, l'actuel débat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace revêt une grande importance aux yeux du Brésil. Dans ce contexte, nous sommes favorables à la création, à la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé d'examiner cette question. Un tel comité spécial devra être créé conformément à la proposition A5 révisée.

Nous saluons les documents de travail préparés par les délégations chinoise et russe. Des propositions et initiatives telles que celles-ci, en particulier les séminaires organisés par l'UNIDIR, mettent en évidence la nécessité de créer un comité spécial chargé d'examiner cette question. Nous remercions également le secrétariat pour la qualité de la documentation qu'il a consacrée à cette question.

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

Puisque nous examinons les mesures de confiance et de transparence, et afin d'expliquer notre attachement résolu au principe selon lequel l'espace doit demeurer patrimoine commun de l'humanité et exempt de tous types d'armes, permettez-moi de dire quelques mots à propos des activités spatiales, notamment de la recherche, menées au Brésil.

Depuis le lancement de son programme de recherche spatiale, il y a 40 ans, le Brésil est résolument animé par des intentions pacifiques et oriente ses efforts vers des applications répondant aux besoins et aux demandes de la société.

La recherche et l'exploration intéressent le Brésil au plus haut point, du fait de l'immensité de son territoire et de son littoral, de sa forêt amazonienne à la population clairsemée, et de la diversité de son climat. En particulier, les applications dans le domaine de la télédétection par satellite se sont révélées d'une importance cruciale pour mon pays.

La coopération internationale a toujours joué un rôle essentiel dans la planification et la mise en œuvre des activités spatiales du Brésil. La diversification des partenariats a donné lieu à des programmes bilatéraux avec l'Argentine, la France, l'Allemagne, les États-Unis, l'Agence spatiale européenne, la Chine, l'Inde, la Fédération de Russie et l'Ukraine.

En 1994, l'Agence spatiale brésilienne a été créée en tant qu'autorité civile sous tutelle directe du Bureau exécutif de la présidence. Elle joue un rôle essentiel de coordonnateur des principales actions entreprises par les institutions relevant du Système national de développement des activités spatiales (SINDAE). Parmi ces institutions figurent notamment l'Institut national de recherche spatiale (INPE), qui relève de la tutelle du Ministère des sciences et techniques et qui est responsable du développement des satellites et des technologies connexes, qui mène des travaux de recherche dans les applications spatiales, l'observation de la Terre et les sciences de l'atmosphère et de l'espace. L'Institut de l'aéronautique et de l'espace est responsable du développement des lanceurs brésiliens. Il travaille également au développement du site de lancement d'Alcântara, complexe spatial totalement opérationnel à vocation commerciale idéalement situé sur l'Équateur, dans l'État septentrional de Maranhão. Le secteur privé et les universités et centres de recherche du Brésil participent également aux projets de recherche et développement dans le domaine spatial, et ils sont sollicités pour développer et fournir des systèmes, du matériel et des services.

La politique nationale de développement des activités spatiales incarne les grands principes, objectifs et critères directeurs des activités spatiales brésiliennes, à savoir: faire du Brésil un pôle de compétences scientifiques et techniques dans les activités spatiales, dans le cadre des obligations auxquelles il a souscrit aux termes des traités internationaux; promouvoir le développement de systèmes spatiaux et des infrastructures terrestres connexes susceptibles de fournir les données et services dont le pays a besoin; et préparer l'industrie brésilienne à participer à la compétition mondiale sur le marché des biens, des services et des applications se rapportant à l'espace.

L'actuel programme spatial national brésilien s'étend sur une période de 10 ans, de 1998 à 2007. Il comporte huit volets principaux: les applications spatiales, les satellites et les autres charges utiles, les véhicules lanceurs de satellites et les fusées-sondes, les infrastructures spatiales, les sciences spatiales, la recherche et développement dans les technologies de l'espace,

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

la formation et la valorisation des ressources humaines et l'appui au perfectionnement de l'industrie de l'espace.

Les activités entreprises dans le cadre de ce programme ont notamment permis aux ingénieurs brésiliens de mettre au point des satellites de collecte de données. Depuis 1988, dans le cadre d'un programme bilatéral de recherche spatiale, le Brésil et la Chine collaborent sur un projet de développement de télédétection par satellite. Le premier satellite sino-brésilien d'observation de la Terre, appelé CBERS-1, lancé en 1999, a représenté une étape importante dans la coopération Sud-Sud dans la production de satellites d'observation du globe par caméras optiques et à infrarouge. Après achèvement du projet initial, qui a porté sur la recherche et le développement bilatéral de deux satellites, le Brésil et la Chine ont décidé de développer deux satellites de deuxième génération, CBERS-3 et 4.

En outre, SACI, un microsatellite lancé en 1999 avec à son bord quatre programmes expérimentaux élaborés par des scientifiques brésiliens et des partenaires étrangers, transmet des informations utiles, et d'autres microsatellites scientifiques devraient être lancés à court et à moyen terme.

Par ailleurs, deux satellites d'observation de la Terre, qui devraient opérer en orbite circulaire au niveau de l'Équateur à une altitude de 900 kilomètres, sont actuellement en cours de développement au Brésil.

Ma délégation estime que la recherche spatiale à des fins pacifiques sert les intérêts communs et le progrès de toute l'humanité. L'espace doit rester démilitarisé. La création d'un comité spécial chargé d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace constituerait un des éléments importants au sein d'un programme de travail équilibré de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration et des félicitations adressées par votre Gouvernement à la Russie pour les efforts qu'elle a faits pour préparer et organiser les débats à la Conférence du désarmement sur le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je donne maintenant la parole à M. Mikaël Griffon, représentant de la France.

M. GRIFFON (France): Cette intervention aurait dû être prononcée par notre chargé d'affaires, Monsieur Jean-Michel Despax, mais il a dû s'absenter pour répondre à une autre obligation, je la prononcerai donc en son nom.

Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer du fidèle soutien de ma délégation. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée cette semaine d'approfondir un des thèmes particulièrement importants à la Conférence du désarmement. Cette session fait suite aux sessions précédentes du débat thématique ciblé structuré tel qu'il a été agréé en début d'année par la plate-forme des six présidences. Il s'inscrit particulièrement dans la continuité de la session dédiée à l'examen de la question d'un futur traité pour l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires.

(M. Griffon, France)

Comme l'a souligné l'Ambassadeur Petritsch d'Autriche, lors de son intervention générale au nom des États membres de l'Union européenne, les activités humaines dépendent de plus en plus des moyens spatiaux tant dans les domaines économiques et scientifiques que dans la mise en œuvre des politiques nationales de sécurité. Cette position de l'Union européenne correspond bien à l'approche de mon pays, qui a participé activement aux travaux menés sur ce thème depuis le début des années 80 dans notre enceinte. La France s'est montrée, depuis l'origine de ce débat, en faveur d'une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Pour la France, ceci demeure un enjeu essentiel pour la sécurité internationale. En juin 2001, le Président de la République française a déclaré que la «non-militarisation de l'espace [...] est un élément essentiel. Elle a été préservée jusqu'ici en dépit de toutes les tentations de la guerre froide. Elle doit être maintenue. Il ne serait de l'intérêt de personne d'ouvrir cette nouvelle boîte de Pandore. Nul ne pourrait maintenir un monopole dans ce domaine, il en résulterait une nouvelle course aux armements dont l'issue serait désastreuse pour tout le monde.». Cette position guide toujours l'approche française. Il en découle trois principes essentiels: le libre accès pour tous à l'espace pour des applications pacifiques; la préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite; la prise en compte des intérêts légitimes de défense des États.

Monsieur le Président, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est abordée à la Conférence du désarmement en relation avec d'autres sujets de nature différente. Nous estimons que cette situation est, à bien des égards, artificielle. Certes, nous avons vu de la part de la Chine et de la Russie des efforts importants en vue d'assouplir leur position sur la façon dont la Conférence du désarmement pourrait être investie d'un rôle sur cette question. Nous demeurons convaincus que la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, comme d'autres d'ailleurs, doit être examinée indépendamment des autres sujets sur lesquels nous sommes mobilisés.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci de votre déclaration et des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Je voudrais maintenant faire une déclaration au nom de la délégation russe. Ma déclaration sera quelque peu abrégée par rapport au texte qui a été officiellement distribué aux délégations.

Une large coopération internationale dans le domaine de l'exploration de l'espace contribue à renforcer la confiance mutuelle entre États et les incite à davantage coopérer dans tous les domaines de la vie internationale. Cependant, le climat de coopération en matière spatiale peut être menacé. Au cours des séances précédentes, on a beaucoup parlé de l'apparition du risque potentiel de voir des armes être implantées dans l'espace, d'où l'urgence, aujourd'hui, de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace et l'emploi de la force ou de la menace. Selon nous, la façon la plus efficace de remédier à ce problème est d'élaborer un nouveau traité qui comblerait les lacunes existantes du droit international de l'espace. Les mesures de transparence et de confiance pourraient faire partie intégrante d'un tel traité, car elles faciliteraient la constitution de données de référence, la création d'un régime de vérification du respect du traité et le renforcement de la coordination et de la coopération dans le processus de mise en œuvre du traité. Des propositions dans ce sens, fût-ce dans des termes très généraux, figurent dans le document CD/1679 établi par la Russie et la Chine.

(Le Président)

Dans le même temps, nous reconnaissons que les mesures de transparence et de confiance appliquées aux activités dans l'espace sont utiles en elles-mêmes, car elles offrent une voie possible vers le renforcement de la sécurité dans l'espace. Entre 2003 et 2005, au cours des discussions que la Conférence du désarmement a consacrées à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, certaines délégations ont noté que les travaux sur les mesures de transparence et de confiance pouvaient, dans un premier temps, rassembler tous les États et faciliter la recherche d'un consensus en la matière. Il est difficile de s'opposer à une telle assertion.

Ces considérations nous ont conduits à examiner plus attentivement la question des mesures de transparence et de confiance. D'emblée, j'aimerais dire que le fait de travailler sur les mesures de transparence et de confiance dans l'espace ne signifie en aucune façon que nous nous détournons de notre tâche consistant à élaborer un nouveau traité sur la question de la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de l'emploi de la force ou de la menace contre des objets spatiaux. L'élaboration d'un tel traité a toujours été considérée par la Russie comme une priorité pour assurer la sécurité dans l'espace.

Il est à souligner que l'application de mesures de transparence et de confiance aux activités spatiales n'est pas une nouveauté. Depuis un certain temps, de telles mesures sont considérées comme un aspect important de la dimension juridique des activités spatiales. En particulier, dans la résolution qu'elle adopte année après année à propos de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît que des propositions concrètes sur des mesures de confiance pourraient s'inscrire dans un ou plusieurs accords internationaux en la matière.

Sous une forme ou sous une autre, des mesures de transparence et de confiance ont d'ores et déjà été incorporées à un certain nombre d'accords internationaux sur l'espace. Ces accords renferment en effet des dispositions visant, entre autres, à informer le Secrétaire général de l'ONU, le public et la communauté scientifique internationale de la nature, du déroulement et des résultats des activités spatiales, à communiquer des données sur les objets lancés dans l'espace, les objets qui ne sont plus en orbite ou les objets dont l'orbite a été modifiée, à coopérer dans la résolution des nouveaux problèmes, etc. Les mesures de transparence et de confiance jouent un rôle normatif dans le domaine de la non-prolifération des missiles, sous la forme de déclarations annuelles sur les grandes orientations politiques des lanceurs, la fourniture annuelle concernant le nombre et les catégories de véhicules lancés, d'invitations à des observateurs internationaux sur les sites de lancement, et de préavis concernant les lancements de véhicules spatiaux et les vols expérimentaux.

Récemment, il y a eu un regain d'intérêt certain pour les mesures de confiance. Un certain nombre de ces mesures sont mises en œuvre par les États de leur propre initiative. Par exemple, depuis 2003, la Russie utilise l'Internet pour informer la communauté internationale des lancements programmés d'objets spatiaux, ainsi que des missions de ces objets. En 2004, la Russie a pris l'engagement de ne pas être la première à implanter d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace. Cette initiative a été appuyée par les États parties à l'Organisation du Traité de sécurité collective. Nous appelons tous les États à suivre cet exemple.

(Le Président)

La Norvège communique des informations sur les lancements prévus de sondes dans les couches supérieures de l'atmosphère depuis un site qui se trouve dans l'océan Arctique. L'Inde et le Pakistan ont conclu un accord par lequel ils doivent s'informer mutuellement et à l'avance de leurs lancements de missiles. Lors de la séance plénière du 8 juin 2006, la Grande-Bretagne a, dans une importante déclaration, fait savoir qu'elle ne prévoyait pas d'implanter d'armes dans l'espace.

Dans le même temps, ces mesures telles qu'elles se présentent aujourd'hui sont incomplètes, que ce soit du point de vue de la diversité des activités spatiales couvertes ou de celui de l'engagement des États dans leur mise en œuvre. C'est là une des raisons qui a poussé la Russie à soumettre à la soixantième session de l'Assemblée générale un projet de résolution intitulé «Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales», qui a été adopté à une écrasante majorité. Par cette résolution, les États Membres sont invités à informer le Secrétaire général, avant la soixante et unième session, de leur position quant à la nécessité de prendre de nouvelles mesures internationales de transparence et de confiance propres à maintenir la paix et la sécurité internationales et à promouvoir la coopération internationale et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Comme l'Ambassadeur de l'Italie, nous estimons que le débat et les discussions organisés cette année par la Conférence du désarmement sur ce thème peuvent aider les États membres à réunir les informations appropriées.

Les mesures de transparence et de confiance peuvent, en elles-mêmes, réduire les risques d'interprétation et d'évaluation erronées des activités militaires d'un État. Elles contribuent à prévenir les confrontations militaires, à l'application du principe de non-recours à la force ou à la menace, et à la promotion de la stabilité régionale et mondiale. La mise en place de mécanismes basés sur des mesures de transparence et de confiance permettant une plus grande prévisibilité des activités militaires des États dans l'espace contribuerait objectivement à réduire les risques de voir surgir des menaces militaires inattendues dans l'espace ou depuis celui-ci. Elles permettraient en outre de réduire les incertitudes quant aux stratégies mises en œuvre dans l'espace et, partant, la nécessité pour les États de se préparer en temps utile à neutraliser les menaces.

Les mesures de transparence et de confiance ne remplacent pas les mesures de limitation des armements et de désarmement, et ne sauraient se substituer aux mesures de vérification, mais elles peuvent favoriser l'élaboration d'instruments de désarmement et de mesures de vérification. Loin de nuire aux travaux sur un traité d'interdiction de l'implantation d'armes dans l'espace ou de détourner l'attention d'un tel traité, de telles mesures favorisent ce travail.

Il ne faut pas oublier que l'élaboration de mesures de vérification aux fins du nouveau traité ne sera pas chose facile. Il serait peut-être préférable que, dans un premier temps, le traité soit élaboré sans mesures de vérification, mesures qui pourraient être élaborées à un stade ultérieur. Les mesures de transparence et de confiance pourraient, pendant un certain temps, compenser l'absence de mesures de vérification dans le nouveau traité, d'autant que l'objectif est de réaffirmer la nécessité de ne pas déployer d'armes dans l'espace qui, jusqu'à présent, en est dépourvu. Elles renforceraient la confiance des parties au traité dans le fait que les engagements qu'il renferme seront pleinement respectés.

(Le Président)

Les mesures de transparence et de confiance peuvent être élaborées et mises en œuvre par les États individuellement, bilatéralement ou multilatéralement. Elles peuvent être volontaires ou juridiquement contraignantes si cela est jugé nécessaire. Nul doute que le caractère multilatéral des mesures de transparence et de confiance renforce considérablement leur portée pratique.

Pour actualiser nos idées sur les mesures de transparence et de confiance, il nous paraît souhaitable de nous inspirer des travaux réalisés de 1990 à 1993 par le Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU. Leur rapport renferme de nombreuses idées qui sont encore pertinentes aujourd'hui. Des propositions intéressantes concernant les mesures de transparence et de confiance ont été présentées par le Canada, la France et un certain nombre d'autres États, et des éléments intéressants ont été formulés aujourd'hui.

Nous aimerions faire quelques observations à propos d'un ensemble de mesures de transparence et de confiance qui nous semblent viables dans les conditions actuelles. Cet ensemble de mesures n'est pas exhaustif, mais il pourrait constituer le point de départ de nouvelles discussions. Les mesures de transparence et de confiance possibles peuvent se diviser en plusieurs catégories: premièrement, les mesures destinées à renforcer la transparence des programmes spatiaux; deuxièmement, les mesures visant à accroître la quantité d'informations disponibles sur les objets spatiaux en orbite; et troisièmement, les mesures afférentes aux règles de conduite régissant les activités spatiales. Ces mesures pourraient être mises en œuvre suivant des méthodes très diverses: échanges d'informations, présentations, notifications, consultations, ateliers thématiques, etc.

En premier lieu, les échanges d'informations sur les grandes orientations des politiques spatiales des États, les progrès des grands programmes de recherche et d'utilisation de l'espace, et les paramètres orbitaux des objets spatiaux.

En deuxième lieu, les démonstrations, notamment des visites de spécialistes sur les sites de lancement, les centres de commandement et de contrôle des vols et autres installations spatiales, des invitations permettant à des observateurs d'assister aux lancements d'objets spatiaux, et des démonstrations des technologies missilières et spatiales.

En troisième lieu, des notifications des lancements prévus, des manœuvres d'objets spatiaux prévues et susceptibles de comporter des risques de proximité pour les objets spatiaux appartenant à d'autres États, de la désorbitation d'un objet non guidé et de la ou des zones d'impact probable, du retour d'objets spatiaux guidés et de leur entrée dans les couches denses de l'atmosphère; et du retour d'un objet spatial équipé d'un dispositif nucléaire embarqué d'alimentation électrique, dans l'éventualité d'un dysfonctionnement ou du risque de chute sur terre d'éléments radioactifs.

En quatrième lieu, des consultations permettant de préciser les informations sur les programmes de recherche et d'utilisation de l'espace; sur les situations ambiguës et autres sources de préoccupation; et sur les questions afférentes à la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance applicables aux activités spatiales.

En cinquième lieu, des ateliers thématiques consacrés à un certain nombre de questions relatives à la recherche et à l'utilisation de l'espace, organisés bilatéralement ou

(Le Président)

multilatéralement et avec la participation de scientifiques, de diplomates et d'experts techniques et militaires.

De telles mesures pourraient être incorporées au nouveau traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Les considérations qui précèdent ont été incorporées au document de travail récemment présenté par la Russie et la Chine (CD/1778).

L'élaboration, tant à la Conférence du désarmement qu'à l'ONU en général, de mesures de transparence et de confiance applicables aux activités spatiales, peut représenter un facteur de consolidation important dans les relations en matière spatiale et donner lieu à des résultats concrets dans l'élaboration d'une approche responsable de l'exploration et l'utilisation de l'espace et dans la sécurisation des activités spatiales.

Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, M. John Mohanco.

M. MOHANCO (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, merci de me donner l'occasion de m'exprimer sur un sujet qui intéresse au plus haut point les États-Unis. Mais permettez-moi tout d'abord de me présenter. Je suis le Directeur adjoint de l'Office des questions de sécurité nucléaire internationale du bureau de la sécurité et de la coopération internationales et de la non-prolifération, qui relève du Département d'État. Mon secrétaire adjoint, M. Rademaker, était ici il y a quelques semaines et a pris la parole devant vous, et je me propose de poursuivre l'examen des questions qu'il a abordées et d'en soulever d'autres aussi.

Notre délégation a écouté avec intérêt le débat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Comme pour le FMCT et d'autres questions, nous observons que la Conférence du désarmement, réunie en séance plénière, peut tenir des discussions sensées, élargies et approfondies sur tout sujet intéressant ses membres. Comme l'a déclaré M. Rademaker le 18 mai, les États-Unis souhaitent que la Conférence du désarmement aborde aussi bien les questions «traditionnelles» que des questions «nouvelles», avec pour objectif d'identifier toute question susceptible d'être arrivée à maturité pour un examen plus approfondi.

Toutefois, après avoir écouté notre débat, ma délégation est plus que jamais convaincue que les questions afférentes à une supposée militarisation de l'espace ne réunissent pas de consensus au sein de cette instance. Essayons de comprendre pourquoi.

Les États-Unis ont été un des principaux promoteurs du Traité sur l'espace de 1967, qu'ils continuent d'appuyer pleinement encore aujourd'hui. Cet important traité sert la communauté internationale depuis près de quatre ans. Durant cette période, des êtres humains ont été envoyés sur la Lune et ont appris à fonctionner de façon continue à bord de stations spatiales. La Chine a récemment rejoint la Russie et les États-Unis dans l'organisation de vols spatiaux habités, et des citoyens de plus de 12 pays ont participé à des vols spatiaux. L'utilisation de satellites de télédétection et de communication s'est développée à un rythme exponentiel, contribuant ainsi largement à la sécurité internationale et au bien-être économique. La navigation et le repérage

(M. Mohanco, États-Unis d'Amérique)

dans le temps par satellite sont devenus la règle pour des activités qui vont des opérations de sauvetage urgentes à la réalisation de paiements automatiques de nos achats de carburant. En tout état de cause, les principes inscrits dans le Traité sur l'espace – y compris la liberté d'accès de tout pays à l'espace – ont joué un rôle déterminant dans ce succès.

Il convient de noter que cette évolution est due, au moins en partie, à la liberté de mener des activités spatiales se rapportant à la défense pour autant que ces activités soient compatibles avec les principes énoncés dans le Traité sur l'espace. Aucune des grandes évolutions en matière spatiale n'aurait été possible sans les exigences supérieures dictées par la sécurité nationale; à n'en pas douter, le merveilleux outil que constituent la navigation et le repérage dans le temps par satellite n'aurait jamais fait l'objet de telles recherches si les activités militaires dans l'espace avaient été interdites. Les États parties au Traité sur l'espace ont démontré que l'utilisation pacifique de l'espace était pleinement compatible avec une activité militaire spatiale. Comme pour les océans ou l'atmosphère, les menaces qui pèsent sur l'utilisation pacifique de l'espace procèdent non de l'existence d'un matériel militaire, mais de ceux qui ont pour but de troubler la paix, quel que soit l'environnement.

Notre délégation a examiné avec attention le document sur les mesures de transparence et de confiance que la Russie et la Chine ont présenté (CD/1778). Il n'y a rien de foncièrement faux dans la quête de nouvelles mesures de confiance, mais la Conférence du désarmement n'est pas le cadre idéal pour de telles discussions. Les pratiques en matière spatiale évoluent au fur et à mesure que nos moyens se perfectionnent, et il est souhaitable que les États discutent de la façon de gérer ces pratiques. Toutefois, ces discussions ne sont pas une raison valable pour proposer de nouvelles mesures de limitation des armements applicables à l'espace.

Dans le document CD/1778, la Chine et la Russie relèvent que l'actuel Traité sur l'espace, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'enregistrement renferment déjà des mesures de confiance, telles que la possibilité d'assister à des lancements, et des consultations concernant la possibilité de faire en sorte que telle ou telle activité spatiale interfère avec telle ou telle autre activité. Par exemple, elles examinent la possibilité de mettre en place un système de notification des manœuvres prévues de véhicules spatiaux qui se dérouleraient à proximité des véhicules d'autres États et qui pourraient présenter un danger de ce fait. Le Traité sur l'espace requiert des parties qu'elles engagent des consultations appropriées avant de procéder à des activités susceptibles d'interférer de manière négative avec celles d'autres États; une collision entre deux objets spatiaux serait un exemple d'une telle interférence nuisible. Comme clairement indiqué dans le document CD/1778, il est impossible de concevoir un modèle global et universel de mesures de transparence et de confiance. L'actuel dispositif prévoyant des consultations volontaires dans le cadre des instruments existants relatifs à l'utilisation de l'espace permet de recourir à des mesures appropriées au cas par cas.

Certains affirment que l'actuel régime relatif à l'espace est insuffisant du fait qu'il ne couvre que les armes de destruction massive implantées dans l'espace et non les armes de quelque autre type. Comme d'autres pays représentés ici, les États-Unis ont souvent envisagé la possibilité d'interdire les armes antisatellites ou d'autres systèmes d'armes liés à l'espace, mais il nous apparaît systématiquement impossible de définir une telle interdiction d'une façon qui exclue d'autres utilisations pratiques et importantes de systèmes spatiaux. De nombreux

(M. Mohanco, États-Unis d'Amérique)

partisans de mesures supplémentaires estiment apparemment qu'il est aisé de définir ce qu'on entend ou non par arme dans l'espace. Mais cela est loin d'être le cas, puisque tout objet spatial capable de modifier sa trajectoire est susceptible d'être considéré comme une arme. Il en est ainsi de tous les satellites de météorologie, de communication, de télédétection ou de navigation actuellement en orbite. N'importe lequel de ces satellites pourrait, en principe, voir son orbite modifiée de façon à entrer en collision avec un autre satellite, ce qui aurait évidemment un effet dévastateur sur ce dernier.

De même, tout objet implanté dans l'espace et doté de suffisamment de combustible peut être dévié de son orbite de façon à venir frapper la Terre. Les délégations se souviennent très certainement de l'émoi provoqué par le changement d'orbite de Skylab, par la chute du satellite Kosmos au Canada, et par le luxe de précautions prises lors de la désorbitation de la station spatiale *Mir*. En effet, pour pacifique que soit sa vocation, tout objet spatial de grandes dimensions en orbite peut, en retombant sur terre, occasionner des dégâts importants. Il suffit pour s'en rendre compte de considérer le cratère provoqué par l'impact en Arizona, l'extinction massive à la fin de l'ère du Crétacé, ou encore les événements de 1908 à Tounngouska. On constate alors les dégâts que de simples cailloux ou glaçons peuvent provoquer lorsqu'ils retombent de l'espace.

La question des définitions – d'un objet spatial dont le potentiel est, par nature, voué à une double utilisation – constitue un autre obstacle majeur à tout effort visant ne serait-ce qu'à envisager sérieusement une interdiction d'armes spatiales. Il n'en reste pas moins que les délégations peuvent passer un temps infini à spéculer sur les types d'armes spatiales exotiques susceptibles d'être mises au point dans des années, voire des siècles. Mais nous nous retrouverions alors dans la situation de cet auteur de science-fiction qui, insatisfait de constater l'inexistence des dragons, consacra une année à l'étude de ce thème et détermina qu'il y avait trois types de dragons qui, pour des raisons totalement différentes, n'existaient pas.

Nous devons tirer les choses au clair quant aux motifs qui se cachent derrière ces spéculations. De nombreux partisans d'une interdiction des armes spatiales affirment que si ces armes ne sont pas interdites rapidement, certains États – le plus souvent identifiés, de façon calomnieuse, comme étant les États-Unis – engageront on ne sait trop comment une course aux armements dans l'espace. Toutefois, l'histoire montre que tout ceci n'est que pure spéculation. Certains pays sont allés jusqu'à expérimenter des armes antisatellites dans l'espace pendant plusieurs années, alors que d'autres ont réalisé des études au sol qui pourraient être utilisées dans le cadre de missions de destruction de satellites. Mais vous remarquerez que ces recherches n'ont ni débouché sur des tentatives d'implantation d'armes dans l'espace ni provoqué la course aux armements tant redoutée. Pour leur part, les États-Unis ne disposent d'aucune arme dans l'espace et ne prévoient pas d'en fabriquer.

Par contre, la valeur des systèmes spatiaux, tant sur le plan commercial que comme appui aux opérations militaires, a depuis longtemps conduit les États-Unis à s'intéresser au potentiel des armes utilisant l'espace pour protéger nos satellites contre d'éventuelles attaques, qu'elles soient lancées depuis la Terre ou depuis d'autres objets spatiaux. Tant que le risque de telles attaques subsistera, notre gouvernement continuera à s'intéresser au rôle que les armes utilisant l'espace pourraient éventuellement jouer pour protéger ces objets spatiaux.

(M. Mohanco, États-Unis d'Amérique)

Les États-Unis souhaitent que tous les pays puissent explorer et utiliser l'espace à des fins pacifiques. L'expression «à des fins pacifiques» recouvre toutes les activités de défense propres à assurer des objectifs de sécurité nationale et autres.

Nous prenons au sérieux notre engagement de poursuivre nos activités d'exploration et d'utilisation de l'espace dans le respect du droit international, notamment du Traité sur l'espace, qui fait référence à la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération et de la compréhension entre États. Il est de notre intérêt que les autres États fassent preuve du même sérieux vis-à-vis de leur engagement en la matière. Notre pays s'est taillé la part du lion dans la quantité d'objets spatiaux en sa possession dans l'espace. C'est donc lui qui est le plus exposé aux risques découlant d'activités susceptibles de porter atteinte à cette importante infrastructure spatiale.

La guerre froide est finie, et il n'y a pas de course aux armements dans l'espace. Il n'y a donc, et j'insiste sur ce point, aucun problème de limitation des armements à résoudre dans l'espace. Bien au contraire, une coopération internationale sans précédent s'est engagée s'agissant des activités spatiales civiles et commerciales, notamment entre anciens adversaires du temps de la guerre froide. Il existe déjà un système très complet de limitation de l'utilisation de l'espace dans certains cas, et l'actuel régime multilatéral afférent à l'espace règle déjà bien le problème.

Au vu de ces incontestables réalités, notre délégation appelle à nouveau la Conférence à s'entendre dès que possible sur le projet de mandat contenu dans le document CD/1776 dans le but d'engager des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles, prochaine étape logique dans l'activité de cette instance. Comme l'a démontré le débat d'aujourd'hui, les délégations peuvent continuer à utiliser les séances plénières pour examiner en profondeur toutes les questions intéressant les membres, y compris la question de l'espace, et nous sommes favorables à la poursuite des échanges de vues sur toutes les questions.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, M. Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette fonction, ainsi que pour la façon dont vous avez organisé nos travaux pour nous permettre d'examiner les questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Argentine considère les mesures de confiance comme un des fondements de la stabilité et de la sécurité dans l'espace. Si ces mesures sont appliquées avec le même enthousiasme et au même niveau que sur le continent européen, elles pourront largement contribuer à prévenir une course aux armements dans l'espace.

À cette occasion, j'aimerais dire brièvement que nous sommes favorables à la création, à la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé d'étudier les principes généraux, les mesures de confiance et la création d'un régime capable de prévenir la militarisation de l'espace.

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

À cet égard, nous estimons que les mandats relatifs à la question de l'espace, énoncés dans la proposition des cinq Ambassadeurs et dans le document de réflexion informel distribué par l'Ambassadeur Sanders, des Pays-Bas, constituent une base solide pour traiter ce problème. Ils constituent par ailleurs un mandat autorisant l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires.

Pour l'Argentine, il est essentiel que toute proposition dont l'objet est de combler les vides juridiques ne fasse pas obstacle à l'exercice du droit inaliénable d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, y compris l'accès à l'espace dans le cadre du développement socioéconomique des pays. Dans ce contexte, je dois souligner que l'Argentine est engagée dans un processus transparent et prévisible de mise en œuvre d'un programme national civil intitulé «l'Argentine dans l'espace, 1997-2008», administré depuis sa création par la Commission nationale des activités spatiales.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, M. Lars Höstbeck.

M. HÖSTBECK (Suède) (traduit de l'anglais): Nous avons exposé la position d'ensemble de la Suède au sujet de l'importance de la prévention de la militarisation de l'espace lors de la séance plénière du 8 juin dernier, puis nous avons abordé de façon plus détaillée la question de la portée et des définitions générales en vue d'un possible futur traité lors de la plénière officielle du 9 juin. Aujourd'hui, nous souhaitons nous arrêter sur la question des mesures de transparence et de confiance applicables à l'espace.

Comme nous l'avons clairement indiqué la semaine dernière, la Suède est favorable à la négociation d'une interdiction générale de la militarisation de l'espace. Il faudra probablement des années pour négocier un tel traité, une fois que les négociations auront été ouvertes. Les discussions de la semaine dernière concernant les aspects techniques et juridiques d'un tel traité ont prouvé qu'il y avait encore beaucoup à faire pour parvenir à une compréhension commune de tous les éléments d'un possible instrument, et nous savons tous que le consensus politique nécessaire à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations proprement dites en la matière est encore loin d'être atteint.

Ceci étant dit, nous nous félicitons tout particulièrement de l'approche générale adoptée par la Russie et la Chine dans le document de travail CD/1778 consacré aux mesures de transparence et de confiance applicables à l'espace. L'idée de mesures de confiance en matière spatiale n'est pas nouvelle. Un travail considérable a déjà été accompli sur ce thème dans le cadre des Nations Unies, et plusieurs accords internationaux en vigueur renferment des dispositions importantes concernant des mesures de confiance. En fait, une mesure importante pourrait consister à mettre pleinement en œuvre toutes les mesures de confiance existantes, notamment celles qui figurent dans la Convention sur l'enregistrement de 1975.

En 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a recentré l'intérêt de la communauté internationale sur cette question en adoptant la résolution 60/66. Dans cette résolution, les États Membres sont invités à faire connaître leur avis sur l'opportunité d'élaborer de nouvelles mesures internationales propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans l'espace. Pour la Suède, la réponse brève à la question posée est un oui résolu.

(M. Höstbeck, Suède)

La poursuite du développement des mesures de confiance en matière spatiale pourrait s'opérer dans plusieurs cadres, au sein de l'ONU et de ses comités, y compris le Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace, mais aussi dans le contexte de la Conférence du désarmement. Toutefois, ces différentes activités devront être mutuellement profitables et bien coordonnées pour éviter les doubles emplois et les stratégies contradictoires.

Tout futur traité sur la non-militarisation de l'espace devra comporter des dispositions propres à renforcer la confiance dans les activités spatiales. Mais les discussions en la matière ne doivent pas nécessairement être perçues comme préalables à l'élaboration du futur traité. Un accord sur des recommandations préconisant de nouvelles mesures de confiance contribuerait très certainement à renforcer la confiance mutuelle dans les activités spatiales et favoriserait une compréhension commune des risques inhérents à une militarisation de l'espace, mais il servirait aussi d'autres objectifs importants.

Comme le soulignent les auteurs du document CD/1778, un engagement unilatéral ou multilatéral des États de ne pas implanter d'armes dans l'espace et de prévenir une course aux armements dans l'espace serait probablement la mesure de confiance la plus significative.

Monsieur le Président, permettez-moi de m'attarder sur certaines des mesures concrètes de transparence et de confiance dont il est fait état dans le document de travail CD/1778, et dont vous avez vous-même parlé dans votre déclaration.

Dans le document de travail, les mesures de transparence et de confiance sont regroupées en plusieurs catégories: les mesures visant à promouvoir une plus grande transparence des programmes spatiaux, les mesures visant à développer l'information sur les objets spatiaux en orbite, et les mesures relatives aux règles de conduite à suivre dans le cadre d'activités spatiales. Une quatrième catégorie pourrait, selon moi, regrouper les projets de coopération bilatérale ou multilatérale en matière spatiale, tels que la mise en commun des infrastructures.

S'agissant de l'échange d'informations, nous ne voyons aucun obstacle majeur aux mesures proposées. L'échange d'informations sur les programmes afférents aux activités militaires devrait probablement être qualitatif, et laisser de côté les aspects quantitatifs. Quant à l'échange d'informations sur les programmes spatiaux commerciaux, il devrait bien entendu s'opérer en tenant compte de la nécessité de préserver les grands intérêts des acteurs économiques.

Des démonstrations, par exemple l'invitation volontaire mais systématique d'experts sur les sites de lancement, contribueraient également de manière significative au renforcement de la transparence et de la confiance.

Nous appuyons, sur leurs principes, les idées proposées concernant l'élaboration de systèmes de notification, ainsi que la pleine application des accords existants de ce type. Toutefois, certains des concepts proposés méritent d'être étayés. Par exemple, la notion de «manœuvres prévues de véhicules spatiaux qui se dérouleraient à proximité des véhicules d'autres États et qui pourraient présenter un danger de ce fait» est sujette à différentes interprétations et doit donc être examinée plus avant.

(M. Höstbeck, Suède)

Les mécanismes de consultation répondraient à de nombreux objectifs essentiels, comme indiqué dans le document de travail. Une mesure simple permettant de faciliter ces consultations pourrait être de désigner des points de contact nationaux.

Des ateliers thématiques contribueraient certainement à instaurer des relations et une meilleure compréhension entre les scientifiques et les experts, mais leur incidence sur le niveau de confiance entre États restera probablement limitée.

Pour conclure, la Suède est disposée à participer aux discussions que les instances compétentes pourraient consacrer à l'élaboration de nouvelles mesures susceptibles de renforcer la confiance dans les activités spatiales. Nous appuyons une telle approche programmatique graduelle dont le but est de renforcer la sécurité dans l'espace, et nous espérons que cette approche contribuera à faire avancer les discussions sur l'espace à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci de votre déclaration. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole au représentant de l'Australie.

M. MACLACHLAN (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais faire une annonce d'intérêt public, mais auparavant, je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et à saluer l'énergie dont vous-même – et, dois-je ajouter, le P6 et aussi le secrétariat – déployez tant pour notre actuel débat que pour les autres discussions thématiques auxquelles notre présente session est consacrée. Cela montre que nous sommes tous capables de faire un bien meilleur usage de notre temps à la Conférence.

J'ai simplement demandé la parole pour faire savoir à mes collègues que la mission de l'Australie organisera un séminaire dans cette salle vendredi, de 10 heures à 15 heures. Ce séminaire sera consacré à l'importante question de la prolifération des systèmes portatifs de défense aérienne. Le secrétariat est d'ailleurs en train de distribuer un ordre du jour pour ce séminaire.

Avant de terminer, j'aimerais inviter toutes les délégations à participer à ce séminaire. Vous verrez sur le programme que de nombreux experts seront présents pour exposer un certain nombre d'enjeux techniques et politiques.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci de cette information et des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Merci. Le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, souhaite faire une annonce.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant permanent du Secrétaire général de l'ONU) (traduit de l'anglais): Comme vous le savez, nous étudions la possibilité d'une déclaration du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence du désarmement. D'après les premières informations dont je dispose, le Secrétaire général de l'ONU sera présent à Genève la semaine prochaine, notamment pour l'ouverture du Conseil des droits de l'homme. Il prévoit de faire sa déclaration à la Conférence du désarmement

mercredi 21 juin, aux environs de 11 heures. Bien entendu, ce ne sont là que des informations provisoires pour que vous puissiez vous tenir prêts pour une éventuelle séance de la Conférence le mercredi 21 juin. J'espère être en mesure de vous confirmer l'information plus tard dans la semaine, si je reçois une lettre officielle du Secrétaire général.

Si la Conférence du désarmement souhaite se réunir mercredi, le Secrétaire général pourra peut-être être présent, mais les autres jours, à savoir lundi et mardi, son programme est complet. Il ne sera présent à Genève que pendant trois jours. C'est donc à la Conférence de décider.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je vous remercie de cette information très importante, et je tiens à confirmer qu'en tant que Président, je dispose d'informations similaires concernant l'arrivée du Secrétaire général et sa possible participation aux travaux de la Conférence. Mais ces informations n'ont pas été confirmées officiellement, et nous espérons que tout se passera selon les indications fournies par M. Ordzhonikidze. Nous espérons que les délégations ne verront pas d'objection à ce que nous tenions une séance extraordinaire pour pouvoir écouter la déclaration du Secrétaire général, séance provisoirement fixée au mercredi 21 juin, à 11 heures.

Pour ce qui est de la suite de nos travaux, la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le 20 juin 2006, à 10 heures. Des responsables de haut niveau, y compris des ministres, figureront au nombre des orateurs. Ne l'oubliez pas. Le 14 juin, nous tiendrons une séance officieuse ouverte à tous consacrée à trois questions: les moyens d'assurer la sécurité des objets spatiaux, la suite à donner à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement et ailleurs, et les questions diverses. Cette séance ne sera ouverte qu'aux membres et observateurs, et aux représentants de l'UNIDIR.

Le jeudi 15 juin 2006 à 10 heures, nous tiendrons la séance initialement prévue pour être officieuse, mais qui, suite à une demande de l'Ambassadeur du Japon qui souhaite faire une déclaration plénière, commencera, avec votre accord, par une séance plénière officielle au cours de laquelle l'Ambassadeur du Japon fera sa déclaration. Si d'autres délégations souhaitent en faire de même, nous leur en donnerons la possibilité. Puis, après une courte interruption, nous reprendrons nos travaux en séance plénière officieuse, et nous aborderons la question des mesures de transparence et de confiance applicables aux activités spatiales. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour l'excellent travail. Je lève la séance.

La séance est levée à 12 h 10.
